

**Je suis entreprise adhérente. Comment gérer la Commune dans ma caisse et ma comptabilité ?**

Le Commune est un simple moyen de paiement comme un ticket restaurant, un chèque vacance, un chèque cadeau ou un bon de réduction.

Mes ventes en Communes sont enregistrées en euros et reportées en euros dans ma comptabilité pour faire mes déclarations fiscales (TVA, impôts et taxes).

Selon le niveau de comptabilité propre à mon entreprise, je peux utiliser un sous-compte de la classe 5 (Trésorerie) et je tiens un solde journalier de mes Communes que je vérifie avec mes coupons-billets.

J'enregistre mon adhésion annuelle dans la rubrique Cotisations Professionnelles.

**Je suis entreprise adhérente. Suis-je obligée d'accepter tous les règlements en Communes ?**

Oui. Je peux, si je le souhaite, limiter le montant en Commune que j'accepte pour des montants importants (par exemple, pour un achat de 100 euros, je peux limiter à 20% le montant que j'accepte en Commune).

Chaque entreprise reste libre de sa politique commerciale et décide de ce qu'elle rend disponible en échange de la monnaie locale : quelle gamme de produits ou de services, payable en tout ou partie.

**Je suis une entreprise adhérente. Puis-je émettre une facture en Commune à un adhérent ?**

Non, elle doit être en euros.

Les factures et tickets de caisse s'établissent exclusivement en euros. C'est le paiement qui se fait en tout ou partie en monnaie locale. Une facture de 100 euros, par exemple, peut être réglée avec un chèque de 80 euros et un autre de 20 unités en monnaie de compte locale

**Puis-je proposer des remises aux clients qui me règlent en Commune ?**

Oui.

**Je suis une association partenaire du Commune. Comment puis-je re-dépenser les Commune que j'encaisse ?**

Je peux (en vérifiant que la personne/l'entreprise est adhérente du Commune ou en lui proposant l'adhésion) proposer de rembourser des bénévoles en Commune pour leurs frais kilométriques, ou régler en Commune des fournitures nécessaires à l'association, ou des boissons, gâteaux, etc. pour une fête de l'association, etc.